

**BIENVENUE!****BIENVENUE!**

Bienvenue à tous nos enseignants pour la nouvelle année scolaire. Je vous souhaite tout le succès possible!

La TÂCHE

La tâche se compose de temps d'enseignement, la surveillance, ainsi que la récupération.

La TÂCHE

NIVEAU	MAXIMUM	CYCLE -9 JOURS	CYCLE - 10 JOURS
Primaire	1320 minutes		
Sécondaire	1200 minutes	2160 minutes	2400 minutes

De plus, les enseignantes et enseignants ont cinq heures de temps de préparation par semaine. Chacun décide du travail à faire et du moment pour le faire! Vous pouvez donc modifier votre horaire de temps de préparation, à condition d'en aviser l'administration de votre école vingt-quatre heures à l'avance.

LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

REMARQUE: le temps passé aux réunions des enseignants et les réunions parents-enseignants doit être considéré comme du temps de travail personnel, et doit être déduit de l'horaire hebdomadaire de travail personnel.

LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Les délégués jouent un rôle important dans nos écoles et nous sommes toujours à la recherche d'enseignants prêts à s'impliquer. En tant que délégué vous représentez les enseignants à votre école, aux réunions syndicales, et parfois à la commission scolaire. Certaines écoles ne nous ont pas encore communiqué les noms de leurs délégués. Veuillez informer notre bureau par courriel ou par téléphone au 450-465-2523.

LISTE DE RAPPEL**LISTE DE RAPPEL**

Une fois de plus, la Commission scolaire a réussi à offrir des contrats à tous les enseignants qui étaient sur la liste de priorité. Pour être ajoutés à la liste, les enseignants doivent avoir eu deux contrats sur trois années scolaires consécutives.

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE**NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE**

Voici les chiffres pour le nombre d'élèves par classe cette année. Le nombre d'élèves peut varier selon la pondération accordée aux élèves en difficulté d'apprentissage. Pour les classes combinées, la taille maximale correspond à la moyenne du groupe le plus bas. Si vous avez des questions, appelez-nous au 450-465-2523.

	moyenne	maximum
Maternelle: 5 ans	18	20
1 ^{ère} année: zone régulier	20	22
2 ^e année: zone régulier	22	24
3 ^e année: zone régulier	24	26
4 ^e année: zone régulier	24	26

5e année: zone régulier	24	26
6e année: zone régulier	24	26
Secondaire I	26	28
Secondaire II	27	29

MENTORAT

MENTORAT

La commission scolaire et le syndicat des enseignants de Riverside se penchent actuellement sur la mise en œuvre d'un nouveau programme de mentorat pour les nouveaux enseignants. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion des délégués. Plus d'information sera disponible sous peu car nous serons à la recherche de bénévoles pour être mentor.

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

L'allocation de cette année sera de 1200\$ par enseignant, soit le même montant que l'an dernier. C'est pour tous les enseignants et la quasi-totalité des sommes allouées l'année dernière ont été dépensées. Veuillez consulter les lignes directrices du Comité avant de faire votre demande. Les lignes directrices peuvent être consultées sur le portail ou sur notre site Web à www.rtu-ser.ca.

ENTENTE LOCALE

ENTENTE LOCALE

L'entente locale a été finalisée et signée en juin dernier, et des copies seront disponibles en ligne et une copie papier sera envoyée à chaque école. Je tiens à remercier Frank White, Hélène Coupal, Wendy Bernier et Judy Campbell pour leur coopération dans la finition de l'entente et de le rendre prêt pour impression.

ABSENCES

ABSENCES

Lors de notre dernière réunion des délégués en juin, les délégués ont appuyé à l'unanimité une proposition visant à cesser l'utilisation de l'annexe 15 pour comptabiliser les d'absences des enseignants. Cela signifie que nous allons revenir à la méthode précédente, où une absence d'une journée était comptée comme telle.. Au niveau primaire le matin est .6 et un après-midi est .4. Les neuf syndicats locaux de l'APEQ sont traités de la même façon.

RAPPEL: CSST

RAPPEL: CSST

Les enseignants qui reçoivent des prestations de la CSST sont payés à 100%. La CSST rembourse 90% du salaire à la commission scolaire, qui ensuite paie les 10% restants.

N'oubliez pas de consulter notre site Internet, vous ne savez jamais ce que vous pouvez trouver!

Steven LeSueur
Président
Syndicat des enseignants de Riverside

